

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 septembre 2024

VIOLENCES DANS LE CINÉMA, L'AUDIOVISUEL, LE SPECTACLE VIVANT, LA MODE
ET LA PUBLICITÉ - (N° 166)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AC1

présenté par

Mme Parmentier, M. Ballard, Mme Auzanot, M. Beaurain, M. Bilde, M. Chudeau, M. Clavet,
Mme Da Conceicao Carvalho, Mme Joncour, Mme Joubert, M. Odoul, M. Perez, Mme Pollet,
Mme Roy, M. Sanvert et Mme Sicard

TITRE

Après le mot :

« violences »,

insérer les mots :

« , notamment sexistes et sexuelles, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE*Amendement d'appel.*

L'audition de Judith Godrèche sous la précédente législature avait mené au dépôt de deux propositions de résolution - la proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête relative à la situation des mineurs dans les industries du cinéma, du spectacle vivant et de la mode n° 2348 et la proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête relative aux violences sexuelles commises dans l'industrie du cinéma n° 2352.

C'est dans cet esprit que la présente proposition de résolution est étudiée ce jour.

L'exposé sommaire de ces différents textes insiste sur l'impérieuse nécessité d'avoir un état des lieux des violences sexistes et sexuelles commises dans l'industrie du cinéma compte tenu des témoignages croissants de personnes ayant travaillé dans l'industrie du cinéma. Ce texte évoque notamment mesdames Maria SCHNEIDER, Adèle HAENEL, Flavie FLAMENT ou encore d'Emmanuelle DANCOURT.

Cet amendement d'appel attire l'attention du rapporteur sur la finalité de la commission d'enquête afin de savoir s'il ne serait pas opportun de concentrer son action aux seules violences sexistes et sexuelles.